

UN GESTE , UN CONSEIL



OBJECTIF
2026
100 KG
D'ORDURES MÉNAGÈRES
PAR HABITANT ET PAR AN

LES EMBALLAGES ALIMENTAIRES DOIVENT ÊTRE MIS SÉPARÉMENT ET



EN VRAC DANS LE BAC JAUNE

PLUS D'INFORMATIONS SUR
WWW.PAYSDECRAON.FR



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CRAON